

Campagne de déclaration des revenus de 2019

La Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines vous accompagne

La Direction départementale des Finances publiques continue de se mobiliser pleinement pour accompagner les contribuables pendant cette période déclarative en privilégiant l'accueil et le renseignement à distance.

Elle rappelle que la date limite pour les **déclarations en ligne** dans le département des Yvelines est le **11 juin 2020** et le vendredi **12 juin 2020** pour l'envoi des **déclarants papier**.

Les contribuables peuvent poser toutes leurs questions :

- soit **par téléphone, en contactant le numéro national 0809 401 401** ;
- soit **sur le site impot.gouv.fr, en interrogeant leur Service des Impôts des particuliers, par la messagerie sécurisée, dans leur espace personnel**.

De façon exceptionnelle et pour les situations qui ne peuvent obtenir de réponse à distance, un **accueil physique des usagers uniquement sur rendez-vous (à réserver par messagerie ou par téléphone) sera possible** dans le strict respect des règles de sécurité sanitaire.

Contact :
Katia BERNARD
Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines
Division Stratégie-Communication
01 30 84 57 68
06 82 90 20 32